

**9155/16**

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

**SÉNAT**

SESSION ORDINAIRE DE 2015-2016

---

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 25 mai 2016

---

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 25 mai 2016

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE  
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

**Projet de décision du Conseil** portant nomination des membres titulaires et des membres suppléants du comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail pour la Roumanie .

**E 11182**





Conseil de  
l'Union européenne

Bruxelles, le 18 mai 2016

9155/16

**SOC 302**  
**EMPL 198**

**NOTE**

---

du:	Secrétariat général du Conseil
au:	délégations
n° doc. préc.:	6698/16 SOC 134 EMPL 91
Objet:	Projet de DÉCISION DU CONSEIL portant nomination des membres titulaires et des membres suppléants du comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail pour la Roumanie

---

Les délégations trouveront en annexe le projet de décision du Conseil portant nomination des membres titulaires et des membres suppléants du comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail pour la Roumanie. Ce texte est transmis aux juristes-linguistes pour mise au point, avant son adoption lors d'une future session du Conseil.

Projet  
DÉCISION DU CONSEIL  
du  
portant nomination des membres titulaires et des membres suppléants  
du comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail  
pour la Roumanie

---

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu la décision du Conseil du 22 juillet 2003 relative à la création d'un comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail<sup>1</sup>, et notamment son article 3,

vu la liste des candidatures présentées au Conseil par les gouvernements des États membres,

considérant ce qui suit:

- (1) Par sa décision du 24 février 2016<sup>2</sup>, le Conseil a nommé les membres titulaires et suppléants du comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail pour la période allant du 29 février 2016 au 28 février 2019.
- (2) Le gouvernement de Roumanie a présenté de nouvelles candidatures pour plusieurs sièges à pourvoir,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

---

<sup>1</sup> JO C 218 du 13.9.2003, p. 1.

<sup>2</sup> Décision du Conseil du 24 février 2016 portant nomination des membres titulaires et des membres suppléants du comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail (JO C 79 du 1.3.2016, p. 1).

*Article premier*

Sont nommés membres titulaires et suppléants du comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail pour la période expirant le 28 février 2019:

I. REPRÉSENTANTS DES ORGANISATIONS DES EMPLOYEURS

Pays	Titulaire	Suppléant
Roumanie	M <sup>me</sup> Daniela SÂRBU	M. Ovidiu NICOLESCU M <sup>me</sup> Daniela TĂNASE

*Article 2*

Le Conseil procédera ultérieurement à la nomination des membres et des suppléants non encore désignés.

*Article 3*

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles, le

*Par le Conseil*

*Le président*